



▶▶▶ APPEL À CANDIDATURES

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2022

+ + +
+ + +
+ + +
+ + +

**RÉSIDENCE
D'AUTEUR·RICE
BD**

VILLE DE COLOMIERS

UNE RÉSIDENCE DE CRÉATION EN LIEN AVEC L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE COLOMIERS SUR LA BANDE DESSINÉE

La politique culturelle de Colomiers repose sur un engagement fort dans le domaine des arts visuels et de la bande dessinée. Depuis plus de 30 ans, l'organisation du Festival BD permet notamment à la Ville d'afficher son soutien aux éditeur·ices indépendant·es et à la jeune création.

La résidence BD est née du souhait de dépasser l'aspect événementiel du festival en développant une action plus longue, ancrée sur le territoire colomérin, tout en renforçant l'aide apportée par la Ville de Colomiers à de jeunes auteur·ices de bande dessinée.

Ainsi, chaque année, un·e jeune auteur·ice est accueilli·e pendant 3 mois à Colomiers. Durant ces trois mois, 70% de son temps est consacré à son travail de création. Le reste de son temps est dédié à l'animation d'ateliers de bande dessinée.

7 ARTISTES ONT ÉTÉ ACCUEILLI·ES EN
RÉSIDENTE À COLOMIERS DEPUIS 2016 :
EMANUELE RACCA,
MARGAUX MEISSONNIER,
NOÉMIE HONEIN, PAUL D'ORLANDO,
ELIE HUAULT, LAURIE AGUSTI ET
QUENTIN BOHUON.

LES ATTENDUS

- Porter un projet de création original et en lien avec la ligne artistique défendue par la Ville de Colomiers dans le cadre du festival BD ;
- Être en cohérence avec la politique d'éducation artistique et culturelle de la Ville de Colomiers.





UNE RÉSIDENCE ALLIANT CRÉATION & MÉDIATION

La résidence de création a pour objet d'octroyer un cadre de travail adapté à un·e auteur·ice afin de « mettre à l'épreuve des démarches, des méthodes, des protocoles de travail de création ». Des « actions de médiation en direction des publics (...) peuvent être favorisées dans le cadre des résidences de création, de recherche ou d'expérimentation, dans la mesure où elles sont compatibles avec le travail en cours de l'artiste et souhaitées par ce dernier ».

Dans le cadre de cette résidence, l'auteur·ice consacre :

- 70% de son temps à un projet de création ;
- 30% de son temps à des actions culturelles.

PROJET DE CRÉATION

Cette résidence BD doit permettre à la personne retenue d'écrire et de travailler sur un **projet personnel de bande dessinée** destiné à être publié et diffusé.

En lien avec ce projet de création et, plus globalement son métier, l'auteur·ice en résidence participera au Festival BD de Colomiers (du 18 au 20 novembre 2022) via une **conférence dessinée** ou **l'animation d'un atelier**.

ÉDUCATION ARTISTIQUE & CULTURELLE

Engagée dans un Projet Éducatif de Territoire (PEDT), la Ville de Colomiers a décidé d'associer les résidences à sa politique éducative en demandant au candidat ou à la candidate de proposer et d'animer des ateliers de pratique artistique en milieu scolaire.

Ateliers en temps scolaire

Conception et animation d'un cycle de 7 séances de 2h à destination d'une classe élémentaire de la Ville de Colomiers.

Ce cycle débutera début octobre et se poursuivra jusqu'aux vacances de Noël. L'auteur·ice devra proposer un cycle pour les CE2, les CM1 ou les CM2.



CRITÈRES DE SÉLECTION

La durée de la résidence est de 3 mois, compris **entre le 20 septembre et le 20 décembre 2022** (dates précises à définir conjointement avec le lauréat ou la lauréate).

> Les candidat·es s'engagent donc à être disponibles sur l'ensemble de cette période.

Cette résidence d'artiste est ouverte aux auteur·ices :

- > professionnel·les ou en voie de professionnalisation (jeunes diplômé·es d'école d'art) ;
- > faisant preuve d'un statut (Mda, autoentrepreneur) ou d'un projet de professionnalisation ;
- > français·e ou étranger·e disposant d'un visa ;
- > sans limite d'âge ;
- > dont le travail artistique constitue l'activité principale.

Le projet vise à proposer à l'auteur·ice l'expérience d'un milieu professionnel et géographique différent. Il s'agit d'amener un regard extérieur et neutre de toutes préconceptions.

> Les candidat·es doivent justifier d'une résidence principale éloignée d'au moins 50 kilomètres de Colomiers.

Est également attendu de la part de la personne retenue :

- > une capacité à rendre accessible sa démarche et à susciter l'intérêt ;
- > une capacité à écouter, traduire des attentes et à transmettre, même aux plus jeunes.

Pour ces trois mois de résidence, l'auteur·ice bénéficiera :

- > d'une **bourse de 6.000 euros TTC**
- > d'un aller/retour entre son domicile et Colomiers

Un **logement meublé** est gracieusement mis à la disposition de l'artiste en résidence. Il comprend un espace dédié au travail de création.

- > L'auteur·ice devra résider dans cet appartement pendant toute la durée de la résidence.
- > Les frais d'eau, d'électricité, de gaz et d'Internet sont pris en charge par la mairie de Colomiers.

Restent à la charge de l'auteur·ice :

- > ses déplacements personnels ;
- > sa restauration (possibilité de repas au restaurant administratif de Colomiers).

POUR CANDIDATER

Pour faire acte de candidature, les candidat·es doivent faire parvenir les pièces suivantes :

- un **curriculum vitae** (qui renseigne notamment le lieu de vie de l'auteur·ice)
- un **statut professionnel** (n° SIREN, SIRET, affiliation Mda) ou un **projet de professionnalisation** (diplôme d'école d'art pour les jeunes diplômé·es) ;
- une **note d'intention** (qui précise le projet de création et le descriptif des ateliers menés en milieu scolaire) ;
- un **dossier illustré** représentatif du travail de l'artiste.

Les dossiers doivent être adressés au plus tard le **dimanche 22 mai**, par voie électronique à l'adresse suivante : amandine.doche@mairie-colomiers.fr // 05.61.15.24.13

NB : les pièces jointes de plus de 10 Mo ne sont pas acceptées par la messagerie municipale. Merci de transférer votre dossier via un hébergeur de fichier (du type wetransfer.com).



Avec le soutien de



Ce projet est coordonné par la **Ville de Colomiers**, soutenu par le bailleur **Altéal** et financé par la **Région Occitanie**.

Pour plus d'informations :
amandine.doche@mairie-colomiers.fr
05.61.15.24.13